

ACTIMAIL - TLG

Engagement RGPD - sous-traitant

En qualité de sous-traitant, ACTIMAIL - TLG s'engage à :

- Traiter les données à caractère personnel collectées dans le cadre strict et nécessaire des Prestations et, d'une manière générale, à n'agir que sur la seule instruction écrite et documentée du Client et conformément au Contrat ;
- Respecter la réglementation en matière de secret professionnel et/ou toute autre réglementation applicable aux données à caractère personnel traitées ;
- Informer immédiatement le Client si une de ses instructions constitue une violation de la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel, en motivant la violation estimée. Sauf indication contraire du Client, ladite instruction est suspendue ;
- Prendre toutes précautions utiles afin de préserver la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel, et notamment, empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des tiers non autorisés, et plus généralement, à mettre en œuvre les mesures techniques et d'organisation appropriées pour protéger les données à caractère personnel contre la destruction accidentelle ou illicite, la perte accidentelle, l'altération, la diffusion ou l'accès non autorisés, notamment, lorsque le traitement comporte des transmissions de données dans un réseau, ainsi que, contre toute forme de traitement illicite, étant précisé que ces mesures doivent assurer, compte tenu de l'état de l'art, un niveau de sécurité approprié au regard des risques présentés par les traitements et la nature des données à protéger ;
- S'assurer que les personnes qui traitent des données à caractère personnel au sens de la loi Informatique et Libertés, ont connaissance des instructions du Client et s'engagent à ne traiter les données à caractère personnel qui leur sont confiées que dans le strict respect de celles-ci ;
- Veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données en vertu du présent Contrat reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel ;
- Ne pas concéder, louer, céder ou autrement communiquer à une autre personne, tout ou partie des données à caractère personnel, même à titre gratuit, ainsi que ne pas utiliser les données à caractère personnel à d'autres fins que celles prévues au Contrat, notamment, pour tout usage de prospection commerciale, marketing et/ou autre ;
- Prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception (« privacy by design ») et de protection des données par défaut (« privacy by default ») ;
- Tenir et maintenir à jour un registre d'activités de traitement effectuées pour le compte du responsable du traitement ;

- A communiquer ledit registre au responsable à chaque demande du responsable du traitement ou de/des autorité(s) de contrôle compétente(s) ;
- A ne pas sous-traiter l'exécution des Prestations sans l'accord préalable et écrit du Client. En cas d'une telle sous-traitance, ACTIMAIL-TLG s'engage :
 - o à répercuter auprès de ses sous-traitants les engagements et obligations auxquels il est tenu au titre du Contrat ;
 - o à communiquer au Client, sur demande de celui-ci, les termes des contrats relatifs à la mise en œuvre du traitement conclus avec ses sous-traitants de second rang ;
 - o à prévoir contractuellement la possibilité pour le Client d'auditer les sous-traitants de second rang dans les mêmes conditions que celles prévues au Contrat.
 - o s'assurer que le sous-traitant ultérieur présente les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du RGPD ;
- Si ACTIMAIL - TLG est tenu de procéder à un transfert de données vers un pays tiers ou à une organisation internationale, en vertu du droit de l'Union Européenne ou du droit de l'Etat membre auquel il est soumis, il doit informer le responsable du traitement de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public ;
- Notifier au Client toute violation de données à caractère personnel dans les 48h après en avoir pris connaissance, notamment afin de permettre au Client de se conformer à l'obligation de notifier à la CNIL toute violation de données dans les meilleurs délais et, si possible, 72 heures au plus tard après en avoir pris connaissance, telle que visée à l'article 33 du RGPD ;
- A chiffrer les données du client dès la fin de la prestation. Sauf demande du client, les données chiffrées seront conservées 90 jours, puis détruites ;
- Se conformer et mettre en œuvre les avis et recommandations supplémentaires qui peuvent être émises de temps à autre par l'autorité de contrôle du responsable du traitement, le groupe de travail de l'Article 29 et le Comité européen de la protection des données. Sécurité, confidentialité, violation et destruction des données ;
- **Nota bene : L'envoi de fichiers par email est fortement déconseillé. Pour sécuriser vos transmissions de fichiers, nous mettons à votre disposition un accès SFTP. Il vous suffit de prendre contact avec notre service commercial qui fera le nécessaire pour vous fournir les informations de connexion.**

Torcy, le 20 avril 2018



Christian CHAPELIN
DGA d'ACTIMAIL – TLG

ACTIMAIL SAS
ZI Sud
Allée du Parc aux Boeufs
77200 TORCY
RCS Meaux B 40228233900041
Tél. 0160377717 - Fax 0160377720
contact@actimail.fr